

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MAI 1886.

Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'exercice 1886.

(Voir les nos 84, VII, session de 1884-1885, 5, VII, 111, 162 et 168, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants, et 67, session de 1885-1886, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; MONTEFIORE LEVI, le Baron PYCKE DE PETEGHEM, le Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA et le Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, qui vous est soumis, présente une légère augmentation sur le budget de l'année dernière tel qu'il a été voté par le Sénat.

Votre Commission a étudié et comparé les divers chapitres des dépenses du budget actuel et les chapitres du budget de 1885, et elle a approuvé les modifications introduites au budget de 1886.

Pour vous mettre mieux à même de vous rendre compte de ces modifications, nous allons examiner le projet de budget chapitre par chapitre, en vous signalant les changements qui ont été introduits dans le budget actuel.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le chapitre I^{er} du budget actuel comporte une légère augmentation sur le chapitre correspondant du budget de l'année dernière; cette augmentation porte uniquement sur le traitement des fonctionnaires.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Le chapitre II est à peu près égal à celui de l'année dernière; aucune modification importante n'y a été apportée.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

Ce chapitre comporte une augmentation assez importante sur le chiffre du chapitre 3 du budget de 1885. Le Gouvernement a pensé, et votre Commission partage cette manière de voir, que dans la crise que traverse l'agriculture en Belgique, le Gouvernement doit par tous les moyens lui venir en aide.

Aux indemnités pour bestiaux abattus, nous trouvons une diminution de 50,000 francs. Votre Commission a été heureuse de constater ce résultat, qui provient évidemment de la nouvelle loi sur la police sanitaire. Le Gouvernement a aussi majoré de 12,000 francs l'article consacré à l'amélioration des races d'animaux domestiques.

Dans la crise que traverse malheureusement notre agriculture, un des meilleurs moyens de lui venir en aide est de développer l'élevage des animaux domestiques ; c'est un des meilleurs revenus qui restent encore à nos agriculteurs. Votre Commission, en examinant cet article, s'est demandé si le Gouvernement ne devait pas consacrer tous les ans une certaine somme qui serait employée à conserver dans le pays un certain nombre de reproducteurs d'élite de la race chevaline. En présence de l'exportation continuelle de nos meilleurs étalons, il y a lieu de craindre de voir dégénérer nos races indigènes.

L'article du chapitre III affecté aux conférences agricoles a aussi subi une augmentation importante.

Votre Commission croit que cette dépense est largement justifiée par la nécessité qui s'impose à nos agriculteurs, pour lutter contre la concurrence étrangère, de se familiariser avec tous les nouveaux modes de culture intensive.

Une somme de 33,000 francs a été introduite dans le budget actuel pour couvrir les frais qu'entraîne l'établissement sur les différents points du pays de champs d'expérience. Ces champs d'expérience sont le complément nécessaire de toute bonne instruction agricole pratique ; à côté des conférences qui donnent la théorie, il faut nécessairement les champs d'expérience qui donnent la pratique.

C'est dans ces champs que les cultivateurs peuvent voir l'application des principes que l'on cherche à leur inculquer.

Votre Commission croit aussi que les ingénieurs agricoles établis par le Gouvernement devraient être envoyés à l'étranger pour suivre les progrès agricoles réalisés par nos voisins ; une fois au courant de ces modes nouveaux de culture, ils pourraient se mettre à la disposition des cultivateurs qui leur en feraient la demande et faire chez eux l'application des principes qu'ils auraient cherchés à l'étranger. Les champs d'expérience serviraient aussi à faire connaître dans tout le pays ces procédés nouveaux.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

Ce chapitre n'a pas subi de modifications importantes depuis l'année dernière ; les différents paragraphes sont restés sensiblement les mêmes.

CHAPITRE V.

POIDS ET MESURES.

Aucune modification importante n'a été apportée à ce chapitre.

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

Le chiffre des fonds affectés à ce chapitre est resté le même que celui de l'année dernière. Votre Commission a examiné les différents articles, et elle a constaté qu'il n'y avait guère d'économies à réaliser sur ces différents points.

Deux membres de la Commission font observer que les documents concernant la réorganisation du service de la carte géologique n'ayant été distribués que tout récemment, il leur a été impossible de se former une opinion sur les propositions faites par la Commission.

Ils regrettent qu'aucun membre de l'ancienne Commission de surveillance de la carte n'ait été appelé à prendre part à ses travaux.

CHAPITRE VII.

BEAUX-ARTS.

Le chiffre des allocations de ce chapitre n'a pas été modifié cette année ; le Gouvernement a agi sagement en maintenant aux différents articles de ce chapitre les allocations qui y étaient affectées. Ce sont là des encouragements pour les différentes catégories d'artistes, et ce n'est pas au milieu de la crise que nous traversons qu'il aurait fallu les diminuer ; votre Commission a donc approuvé ces différentes dépenses.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES, BATIMENTS CIVILS.

Dans ce chapitre sont compris les subsides affectés à l'entretien des routes et aux travaux de plantations.

Votre Commission appelle l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture sur la question des routes. Le chiffre du subside est resté égal à celui fixé dans le budget de l'année dernière ; dans la crise intense que subit l'agriculture, le développement d'une bonne voirie vicinale est indispensable, et ce serait un bienfait pour l'agriculture de voir le chiffre des subsides augmenté.

Quant aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments civils, une somme annuelle y est employée, et cette somme n'a pas été majorée cette année.

C'est dans ce chapitre aussi que sont portés les crédits pour les travaux d'amélioration des canaux et rivières. Depuis que ce budget a été présenté, le Gouvernement, dans le budget des travaux extraordinaires, a affecté des sommes importantes à certains travaux qui sont comme le complément de ce chapitre.

(4)

CHAPITRE IX.

MINES.

Aucune modification n'a été introduite à ce chapitre dans le budget actuel.

CHAPITRES X, XI et XII.

Sans changement.

Après avoir examiné les différents chapitres du budget qui vous est soumis, votre Commission a l'honneur, à l'unanimité de ses membres présents, de vous proposer de voter le budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Le Rapporteur,
Comte DE RIBAUCCOURT.

Le Président,
EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.